



Les Drôles en Grôles

Secrétariat administratif :
10 Bld du Nord 93220 Gagny
Tel : 01 43 51 91 10
lesdrolesengroles@aliceadsl.fr

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport
Immeuble Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton
CS70001 - 92814 Puteaux
Tél.: 0972720119
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n°: 41789295M/0002

Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanots
92000 Nanterre
Tél 33(0)149313131
Contrat n°4000716162/0



Gagny le 26 août 2025



NOTICE D'INFORMATION Séjour raquettes du dimanche 1er février au samedi 7 février 2026

**Je vous propose une nouvelle destination
AU CŒUR DU BEAUFORTIN
HÔTEL « VIALLET » à ARÊCHES 73270**

DG-26-01-ARÊCHES



Le Beaufortain, un véritable coup de cœur pour les amoureux de la montagne ! Ce massif, riche d'une histoire unique liée au pastoralisme et au développement de la glisse, offre une toile de fond exceptionnelle pour votre aventure hivernale, avec le majestueux Mont Blanc en toile de fond.

La sortie à caractère sportif est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2025/2026 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2025/2026 avec assurance RC ou plus, ou d'un Rando-Pass-Découverte dont la validité couvre la totalité du séjour.

Dates : du dimanche 1^{er} février au samedi 7 février 2026

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage ou trains.

PROGRAMME :

Dimanche 1er février : Accueil à l'hôtel « VIALLET » à ARÊCHES à partir de 17 heures. Apéritif de bienvenue, installation et dîner.

Lundi 2 février : Le col du pré et les chalets de l'Entrus. Au départ du hameau historique de Boudin, une douce montée par une route enneigée nous permet d'atteindre le col du Pré (1703 m), superbe passage au cœur du massif qui permet de basculer sur le vaste bassin du lac de Roselend. Nous continuons en direction des chalets de l'Entrus. S'offre alors une vue époustouflante sur les plus hauts sommets du Beaufortain, la fameuse Pierra Menta et, comme à l'accoutumée, le Mont-Blanc. Au retour, nous profitons de la lumière du couchant pour déambuler dans les ruelles abruptes du village de Boudin. Dénivelée : 450 m - Longueur : 12 km - Durée : 5 heures.

Mardi 3 février : Le lac de Clou depuis le hameau des Chozeaux. Nous partons à la découverte d'un petit lac secret caché entre épicéas et tourbières d'altitude recouvertes d'une neige abondante... Des endroits silencieux et tranquilles jouissant d'une vue magnifique sur la vallée de Beaufort et le Mont Blanc ! Dénivelée : 550 m - Longueur : 10 km - Durée : 5 heures.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris - Numéro d'immatriculation: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 - CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et déléguée du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE: 9319Z - SIRET: 30358816400051

Mercredi 4 février : Le col de Véry au départ du Planay. Nous allons explorer les confins du Beaufortain et du Val d'Arly, en partant du pied du col du Joly (fermé l'hiver). Dans un décor superbe, nous montons en douceur à travers les vastes alpages en direction du col de Véry qui donne accès à Megève et au Val d'Arly. Le panorama à 360° y est spectaculaire avec notamment une vue sur le Mont Blanc qui est tout proche. Au retour, une visite de la coopérative laitière de Beaufort s'impose pour comprendre la genèse du « prince des gruyères » Dénivelé : 600 m - longueur 10 km durée : 5 heures.

Jeudi 5 février : Les alpages de Saint Guérin. Le massif du Beaufortain a fait l'objet dans les années 60 de nombreux aménagements pour produire de l'hydro-électricité. Le barrage et le lac de Saint Guérin en sont un exemple. Notre itinéraire en aller-retour démarre en fond de vallée pour déboucher dans le bassin de Saint Guérin dominé de vastes alpages frontaliers avec la vallée de la Tarentaise. Nous passons près de la chapelle de St Guérin, le Saint protecteur des troupeaux. Dénivelé : 400 m - Longueur : 10 km - Durée : 4 heures.

Vendredi 6 février : L'épaule de la Légette et plan Villard. Un bel itinéraire en boucle très varié à travers pâturages, forêts d'épicéa et, enfin les espaces ouverts qui dominent la vallée d'Arêches... et toujours la vue sur le Mont Blanc et nos escapades de la semaine... Une rando bilan où le panorama final nous procure cette carte postale gravée. Dénivelé : 350 m - Longueur 8 km - Durée : 4 heures.

Samedi 7 février : Départ dans la matinée après le petit déjeuner.

Ce programme est donné à titre indicatif et sera susceptible de varier suivant le niveau du groupe ainsi que les conditions météo.

HÉBERGEMENT : Hôtel « VIALLET** » – 51 route St Guérin 73270 ARÊCHES.

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à : 810 € par personne en chambre de 2, 3 ou 4 avec SDB et WC.

Ce prix comprend :

- Le pot d'accueil,
- La pension complète (repas du soir, petit déjeuner, pique-nique),
- Hébergement en chambre de 2 personnes, 3 personnes ou 4 personnes,
- Transfert depuis la gare d'Albertville en aller et retour,
- L'encadrement des sorties avec transfert sur place avec 2 accompagnateurs,
- Le prêt du matériel, bâtons et raquettes,
- L'immatriculation tourisme et taxe de séjour.

Ne sont pas compris :

- Le vin à table,
- Les pique-nique du dernier jour (samedi 7 février),
- Les dépenses personnelles,
- Les consommations supplémentaires,
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement),
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

INSCRIPTIONS :

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 150 € (chèque à l'ordre de l'Association).

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour, sera prise avant le 5 octobre 2025.

En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription.

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours.

Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS : Tous les règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

Acompte de 150 € à la préinscription. Date limite 30/09/2025.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Versement au 31 octobre 2025 : 165€.

Versement au 30 novembre 2025 : 165€.

Versement au 31 décembre 2025 : 165€.

Versement au 31 janvier 2026 : 165€.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS :

Si choix de départ en voiture, les participants seront regroupés par affinité, pour constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Chaque équipage constitué gèrera la contribution aux frais du déplacement aller et retour.

ANNULATION DU SÉJOUR – LES FRAIS RETENUS PAR RANDHORIZONS SONT LES SUIVANTES :

- Plus de 30 jours avant le départ : 30% du montant du séjour,
- De 30 à 15 jours : 60% du montant du séjour,
- De 14 jours à 3 jours : 75% du séjour,
- Moins de 3 jours avant le départ : 100% du séjour.

CESSION DU SÉJOUR

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions ETT et UETT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant de séjour, des contributions ETT et UETT et éventuellement des primes facultatives.

Mylène

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables auprès du responsable tourisme de l'Association

INSCRIPTION AU SÉJOUR RAQUETTES – BEAUFORTIN
Hôtel VIALLET – 51 route St Guérin – 73270 ARÊCHES**

A retourner avant le 30 SEPTEMBRE 2025

Chez Mylène GAY - 22 avenue du Maine - 93220 GAGNY

Chèque à l'ordre des Drôles en Groles

NOM :

PRÉNOM :

Numéro de téléphone :

Je m'inscris pour le séjour ci-dessus

Du dimanche 1^{er} février 2026 au samedi 7 février 2026

VOITURE : OUI ☐ NON ☐

TRAIN : OUI ☐ NON ☐

Acompte de 150 €

DATE :

SIGNATURE